

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
RAPPORT ANNUEL
2021-2022



nohfc

An Agency of
the Government
of Ontario

L'honorable Elizabeth Dowdeswell
Lieutenante-gouverneure de la province de l'Ontario

Qu'il plaise à Votre Honneur :

J'ai le privilège de présenter, à titre d'information, à Votre Honneur et à l'Assemblée législative le rapport annuel de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice financier prenant fin le 31 mars 2022.

Le tout respectueusement soumis,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Greg Rickford', with a stylized, flowing script.

L'honorable Greg Rickford
Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement du Nord

Introduction de Greg Rickford, président du conseil

Le Nord de l'Ontario ne ressemble à aucune autre région de notre province ou de notre pays. Depuis sa création en 1988, la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) a fait un travail exceptionnel pour promouvoir la croissance économique, créer des emplois et renforcer les collectivités dans le Nord de l'Ontario.

La SGFPNO a dirigé les efforts de relance économique en appuyant les entreprises du Nord pendant la pandémie de COVID-19 grâce au lancement du Programme de relance économique du Nord de l'Ontario (PRENO). Depuis juin 2018, la SGFPNO a investi plus de 519 millions de dollars dans 4 496 projets dans le Nord de l'Ontario, mobilisant plus de 1,77 milliard de dollars en investissements et créant et soutenant plus de 7 000 emplois.

Grâce aux investissements ciblés de la SGFPNO, notre gouvernement est fier d'avoir fait une différence dans les collectivités du Nord, en aidant les petites et moyennes entreprises à modifier leurs activités pour respecter les nouvelles lignes directrices en matière de santé publique, à protéger les employés et les clients et à rétablir la confiance des consommateurs.

L'an dernier, nous avons fait un pas de plus en lançant une SGFPNO nouvelle et améliorée. Par suite de conversations avec de nombreuses entreprises et collectivités du Nord, la SGFPNO a élaboré quatre nouveaux programmes visant à affecter plus de financement aux petites collectivités et collectivités rurales, et à continuer d'investir dans les industries du Nord tout en prêtant une attention particulière aux possibilités émergentes.

Il s'agit d'un héritage dont je suis fier à titre de ministre du Développement du Nord et de président du conseil d'administration de la SGFPNO. Nous comprenons le rôle essentiel que joue la SGFPNO dans les collectivités à l'échelle du Nord de l'Ontario et nous sommes fiers du travail que nous avons accompli pour améliorer ce programme et le rendre plus accessible aux résidents du Nord.

Au cours des mois et des années à venir, nous poursuivrons l'important travail de rebâtir l'économie et de soutenir la croissance de l'emploi dans les collectivités du Nord. Nous miserons sur le grand succès des programmes nouveaux et améliorés de la SGFPNO, en continuant de les rendre plus accessibles aux demandeurs, en offrant plus de possibilités aux peuples autochtones et en aidant à aborder la pénurie de main-d'œuvre qualifiée dans le Nord de l'Ontario.

Je suis fier de tout ce qu'a accompli la SGFPNO à ce jour et j'ai hâte de continuer à produire des résultats pour le Nord de l'Ontario et de créer des possibilités qui permettront à la région de croître et de prospérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Greg Rickford', with a stylized flourish at the end.

Greg Rickford
Président, Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Ministre du Développement du Nord

Table des matières

Conseil d'administration de la SGFPNO au 31 mars 2022	2
La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)	3
Vision.....	3
Mission	3
Principes directeurs	3
Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario.....	3
Adaptabilité	4
Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir	4
Inclusivité	4
Priorités stratégiques.....	4
Innovation, recherche-développement et commercialisation	4
Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat	4
Partenariats et collaboration	5
Développement et renouvellement organisationnels.....	5
Sensibilisation, éducation et reconnaissance	5
Programmes de soutien de la SGFPNO	6
Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats	6
Total des emplois à créer ou à conserver – 1^{er} avril 2021 – 31 mars 2022	6
Comparaison sur cinq ans des emplois créés ou conservés grâce aux investissements de la SGFPNO	7
Total des dollars mobilisés par suite des investissements de la SGFPNO.....	7
Comparaison sur cinq ans du nombre de projets approuvés	7
Rendement financier de la SGFPNO – Cible et résultats	9
Tableau des recettes, des dépenses et de l'excédent cumulé par la SGFPNO pour les trois exercices terminés le 31 mars	9
Notes afférentes au Tableau des recettes, des dépenses et de l'investissement net et analyse des écarts par rapport aux montants prévus au budget et aux montants des exercices précédents	10
Comparaison sur trois ans des recettes et dépenses.....	12
Résumé des dépenses administratives pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	12
Comparaison sur trois ans des frais administratifs	12
Annexe 1 – États financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2022	13
.....	13

Conseil d'administration de la SGFPNO au 31 mars 2022

POSTE	NOM DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	DURÉE DU MANDAT	VILLE D'OÙ PROVIENT LE MEMBRE
Président	Rickford, Greg	29 juin 2018 – S.O.	Keewatin
Vice-président	Sinclair, David	18 déc. 2021 – 18 déc. 2024	Kenora
Membre	Biasucci, Salvatore (Sam)	29 août 2021 – 28 août 2023	Sault Ste. Marie
Membre	Chirico, Peter	29 août 2021 – 28 août 2023	North Bay
Membre	Cornell, Kim	25 oct. 2021 – 24 oct. 2024	Devlin
Membre	Fox, Michael	6 juin 2019 – 5 juin 2022	Thunder Bay
Membre	Blenkarn, Tonia	24 avril 2020 – 23 avril 2022	Pointe au Baril
Membre	Marcil, Laurie	9 janv. 2020 – 8 janv. 2022	North Bay
Membre	Kamphof, Bernie	16 avril 2020 – 15 avril 2022	Murillo
Membre	Slade, Fred	31 janv. 2019 – 30 janv. 2022	Sudbury
Membre	Spinney, Bill	9 janv. 2020 – 8 janv. 2022	Nobel
Membre	Mitchell, Donald	11 juin 2020 – 10 juin 2022	Sault Ste. Marie
Membre	Ballance, Kimberly	18 juin 2020 – 17 juin 2022	Ear Falls
Membre	Belanger, Lucy	1 ^{er} oct. 2020 – 30 sept. 2022	Thunder Bay
Membre	Prodaniuk, Sue	26 nov. 2020 – 25 nov. 2022	Thunder Bay
Membre	Hook, James	2 juin 2021 – 2 juin 2023	Keewatin

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO)

La SGFPNO a été mise sur pied en 1988 et a pour mandat de promouvoir et de stimuler les initiatives de développement économique dans le Nord de l'Ontario en offrant une aide financière à des projets qui stabilisent, diversifient et favorisent la croissance économique dans la région.

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SGFPNO) est un organisme régi par un conseil et établi en vertu d'une loi habilitante, soit la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. La SGFPNO est dotée d'un conseil d'administration dont les membres sont nommés et qui est présidé par le ministre du Développement du Nord. Les objectifs suivants de la SGFPNO sont établis par la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario* :

- (a) conseiller le lieutenant-gouverneur en conseil sur toute question relative à la croissance et à la diversification économiques du Nord de l'Ontario, et lui faire des recommandations à cet égard;
- (b) promouvoir et stimuler des initiatives économiques dans le Nord de l'Ontario;
- (c) faire entreprendre des études et conclure des contrats relativement aux objets visés aux alinéas a) et b) ci-dessus.

La Société accorde un financement à l'appui de projets approuvés dans les districts territoriaux du Nord de l'Ontario, soit Algoma, Cochrane, Kenora, Manitoulin, Nipissing, Parry Sound, Rainy River, Sudbury, Thunder Bay et Timiskaming.

Vision

La SGFPNO sera un catalyseur pour les investissements stratégiques clés visant à stimuler le développement économique et la diversification dans le Nord de l'Ontario.

Mission

Établir des partenariats avec les collectivités, les organismes sans but lucratif, les entreprises et les entrepreneurs dans tout le Nord de l'Ontario pour créer des emplois et renforcer l'économie.

Principes directeurs

Les principes directeurs ci-dessous orientent de façon générale les activités quotidiennes de la SGFPNO, quels que soient les changements qui pourraient survenir relativement aux objectifs, aux exigences et aux ressources de la Société.

Prise en compte du contexte unique du Nord de l'Ontario

Les programmes et initiatives de la SGFPNO continueront de constituer des moyens importants de prendre en compte les besoins uniques du Nord de l'Ontario pour appuyer un Ontario fort et

résilient. Les programmes et les services de la SGFPNO ont été conçus pour bâtir une économie plus forte et pour créer ou conserver des emplois dans le Nord de l'Ontario.

Adaptabilité

Le processus de planification stratégique est un processus permanent qui apporte à la SGFPNO un outil de gestion pour s'adapter aux changements pouvant survenir dans l'avenir.

Pensée réflexive, souple et axée sur l'avenir

Il est prévu que le conseil d'administration de la SGFPNO entreprendra un réexamen des priorités et plans stratégiques au moins une fois par an. Cette année, le conseil a mis l'accent sur la souplesse et l'aide à la relance et à la croissance économique dans le Nord de l'Ontario.

Inclusivité

La SGFPNO continuera d'élaborer et d'exécuter ses programmes et ses initiatives d'une manière qui tient compte des besoins des diverses collectivités du Nord, notamment mais pas exclusivement les collectivités et les personnes autochtones, ainsi que les autres groupes démographiques du Nord.

Priorités stratégiques

Comme par les années passées, la SGFPNO continue de mettre l'accent sur la prestation d'un service supérieur à la clientèle et sur le soutien des efforts de planification élargis et des priorités élargies de développement économique régional pour le Nord de l'Ontario.

De plus, la SGFPNO s'est concentrée sur les priorités stratégiques identifiées dans les programmes renouvelés lancés en février 2021. Cela comprend les catégories de projets stratégiques suivantes :

Innovation, recherche-développement et commercialisation

Appuyer les projets et les initiatives de recherche appliquée et de développement qui mènent à des produits et services novateurs avec un potentiel de commercialisation.

- Appuyer et encourager les partenariats parmi les établissements d'enseignement, les organismes de recherche et l'industrie pour concevoir et développer des produits novateurs et des industries novatrices dans le Nord de l'Ontario.
- Appuyer la commercialisation d'idées et d'innovations en partenariat avec les intervenants du Nord.

Créativité, productivité et développement de l'entrepreneuriat

Promouvoir un environnement qui encourage la créativité, la productivité et le développement de l'entrepreneuriat.

- Appuyer la collaboration avec les établissements d'enseignement et l'industrie pour promouvoir la productivité et le développement de l'entrepreneuriat.
- Aider les intervenants du Nord à attirer et à maintenir une main-d'œuvre hautement qualifiée et créative.
- Fournir de l'aide aux entrepreneurs à différents stades de croissance.

Partenariats et collaboration

Optimiser les possibilités de mettre à profit le financement de la SGFPNO par la création de partenariats et la collaboration afin d'assurer le succès des projets et de réaliser des résultats économiques durables.

- Faire participer les dirigeants aux discussions sur le développement économique pour accroître la sensibilisation et l'accès aux programmes de la SGFPNO.
- Appuyer les projets qui démontrent la collaboration et les partenariats entre les organisations des secteurs public et privé du Nord de l'Ontario.
- Travailler en collaboration avec d'autres bailleurs de fonds pour favoriser l'élaboration et le financement de projets qui créent des emplois et qui appuient une économie croissante et durable dans le Nord de l'Ontario.

À l'interne, la SGFPNO continue de mettre l'accent sur les priorités suivantes :

Développement et renouvellement organisationnels

Entreprendre un exercice d'amélioration continue et de perfectionnement des ressources humaines afin d'améliorer l'efficacité, la rentabilité, l'accessibilité et la prestation des programmes et services de la SGFPNO, ainsi que la mesure de leur rendement.

- Poursuivre le renforcement des capacités en technologies de l'information et parfaire les systèmes existants dans le but d'améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO pour les clients et aux statistiques de programmes pour le personnel de la SGFPNO.
- Instaurer un dialogue périodique et continu entre le conseil et le personnel de la SGFPNO pour planifier et mener une réflexion stratégique sur les possibilités nouvelles et émergentes et les initiatives principales du gouvernement.
- Élaborer des approches opérationnelles et des pratiques exemplaires qui permettent au personnel et aux partenaires de prestation des programmes de communiquer et travailler de manière proactive avec les intervenants afin de promouvoir et de faciliter l'accès aux programmes de la SGFPNO.
- Offrir au personnel et aux membres du conseil les outils et la formation nécessaires pour leur permettre de s'acquitter efficacement de leurs rôles et de leurs responsabilités dans un environnement de plus en plus exigeant.

Sensibilisation, éducation et reconnaissance

Créer des outils efficaces de marketing, de communication et de diffusion qui accroissent la visibilité de la SGFPNO et font mieux comprendre et connaître son mandat, ses programmes et ses processus.

- Concevoir des outils efficaces de marketing et de communication qui améliorent la visibilité de la SGFPNO et font mieux connaître ses programmes.
- Concevoir des outils efficaces de marketing et de communication pour renseigner les clients ciblés dans le but d'améliorer l'accès aux programmes de la SGFPNO.

Programmes de soutien de la SGFPNO

Les programmes simplifiés ci-dessous offrent un soutien pour aider à accroître le développement économique et la création d'emplois dans le Nord :

Programme pour l'investissement dans le Nord ○ volet Innovation ○ volet Investissement	Programme pour l'amélioration communautaire ○ volet Amélioration pour les collectivités rurales ○ volet Amélioration pour votre collectivité
Programme pour la main-d'œuvre et le talent ○ volet Développement de la main-d'œuvre autochtone ○ volet Développement de la main-d'œuvre	Programme de soutien aux initiatives culturelles ○ volet Événements communautaires ○ volet Industrie du film et de la télévision

En général, les programmes renouvelés sont conçus pour :

- faire en sorte qu'il soit plus facile pour un plus grand nombre de personnes et d'entreprises de présenter une demande;
- appuyer un plus grand nombre de projets dans les collectivités rurales du Nord;
- cibler les marchés existants et émergents;
- offrir un plus grand nombre de possibilités de travail pour les peuples autochtones; et
- aider à faire croître une main-d'œuvre qualifiée, y compris dans les métiers spécialisés.

Mesures du rendement de la SGFPNO – Cibles et résultats

La SGFPNO mesure et suit son rendement général grâce à une série d'indicateurs de rendement clés, y compris le nombre d'emplois à créer ou à conserver et le total des dollars mobilisés grâce aux investissements de la SGFPNO.

Total des emplois à créer ou à conserver – 1^{er} avril 2021 – 31 mars 2022

Catégorie d'emploi	Total des emplois soutenus grâce aux investissements approuvés de la SGFPNO
Emplois créés ou à créer	727
Emplois conservés ou à conserver	204
Emplois créés grâce aux stages	703
Emplois à créer grâce aux activités dans le cadre de projets d'infrastructure	758
Total	2 392

Comparaison sur cinq ans des emplois créés ou conservés grâce aux investissements de la SGFPNO

Exercice	Emplois à créer et à conserver	Objectif fixé pour les emplois à créer et à conserver	Objectif fixé pour les nouveaux emplois créés uniquement
2017-2018	3 914*	3 500	1 581
2018-2019	2 307	3 500	1 111
2019-2020	3 542	3 000	2 010
2020-2021	1 792	3 000	1 165
2021-2022	2 392	3 000	1 430

*Les résultats pour l'exercice 2017-2018 ont été rajustés pour refléter un investissement de la SGFPNO qui a été annulé lorsque le projet a été plutôt financé par le ministère du Développement du Nord.

Total des dollars mobilisés grâce aux investissements de la SGFPNO

Exercice	Chiffre réel	Objectif
2017-2018	4,13	3
2018-2019	4,15	3
2019-2020	3,91	3
2020-2021	3,54	3
2021-2022	3,46	3

Comparaison sur cinq ans du nombre de projets approuvés

Exercice	Total des projets approuvés
2017-2018	854
2018-2019	610
2019-2020	887
2020-2021	1 944*
2021-2022	1 007

*Les résultats pour l'exercice 2020-2021 incluent 1 384 projets soutenus par la SGFPNO, approuvés dans le cadre du Programme de relance économique du Nord de l'Ontario.

Pendant l'exercice 2021-2022, la SGFPNO s'est concentrée sur la mise en œuvre des programmes renouvelés et sur le soutien de la relance économique du Nord de l'Ontario après la pandémie de COVID-19. Grâce aux programmes renouvelés, les approbations de financement dans le cadre des programmes réguliers ont augmenté, tout comme le nombre d'emplois à créer ou à conserver au cours de l'exercice 2020-2021. Bien qu'ils soient restés en deçà de la cible de 3 000 emplois, les résultats relatifs aux objectifs fixés pour les emplois sont à la hausse selon les estimations d'emplois par suite des approbations de financement pour l'exercice.

Selon les indicateurs de rendement clés, les investissements de la SGFPNO continuent d'avoir une incidence positive sur l'économie du Nord de l'Ontario. L'effet de levier est une mesure du rendement qui indique que le financement accordé par la SGFPNO à l'appui de projets dans le

Nord de l'Ontario se solde par d'autres investissements de la part de bailleurs de fonds et d'investisseurs externes, créant ou soutenant des emplois dans tous les secteurs économiques à l'échelle du Nord. Pour 2021-2022, l'objectif de levier de la SGFPNO était de 3,0. La mesure du rendement de l'effet de levier de 3,46 pour 2021-2022 a dépassé l'objectif. Pour chaque dollar de financement approuvé par la SGFPNO, un montant supplémentaire de 3,46 \$ d'autres sources est investi.

Rendement financier de la SGFPNO – Cible et résultats

Tableau des recettes, des dépenses et de l'excédent cumulé par la SGFPNO pour les trois exercices terminés le 31 mars

	2022 Budget (en milliers de dollars)	2022 Vérifié (en milliers de dollars)	2021 Vérifié (en milliers de dollars)	2020 Vérifié (en milliers de dollars)
<u>Recettes</u>				
Subvention de la province de l'Ontario (Note 1)	100 000 \$	100 000 \$	82 500 \$	75 000 \$
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (Note 2)	500	736	1 420	5 375
Intérêts sur les prêts en cours (Note 3)	1 478	1 312	873	1 764
Recouvrements (Note 4)	-	3 567	1 625	1 545
Total des recettes	101 978	105 615	86 418	83 684
<u>Dépenses</u>				
Contributions conditionnelles (Note 5)	98 516	90 183	85 029	112 019
Pertes sur créances (Note 6)	5 531	183	1 341	3 637
Administration :				
Salaires, traitements et avantages sociaux	2 866	2 455	2 457	2 254
Transport et communications (Note 7)	225	41	24	62
Services (Note 8)	2 128	1 285	1 462	1 317
Frais de gestion	3 000	2 841	3 067	2 367
Marketing (Note 8)	500	5	-	1
Fournitures et matériel	50	3	7	11
Modernisation des systèmes (Note 9)	900	181	127	-
Total des dépenses	113 716	97 177	93 514	121 668
Excédent (déficit) annuel		8 438	(7 096)	(37 984)
Excédent cumulé, en début d'exercice		289 248	296 344	334 328
Excédent cumulé, en fin d'exercice		297 686 \$	289 248 \$	296 344 \$

Notes afférentes au Tableau des recettes, des dépenses et de l'investissement net et analyse des écarts par rapport aux montants prévus au budget et aux montants des exercices précédents

Note 1 – L'affectation annuelle a augmenté, passant à 100 millions de dollars, pour permettre le financement de projets supplémentaires afin d'aider davantage l'économie du Nord à se redresser.

Note 2 – Les intérêts sur la trésorerie étaient légèrement plus élevés que prévu en raison du fait que les soldes de trésorerie des comptes bancaires étaient plus élevés que prévu.

Note 3 – En 2020-2021, la SGFPNO a offert un report du remboursement des prêts et un soutien sous forme d'allègement des intérêts pendant six mois, ce qui s'est traduit par une baisse des intérêts perçus sur les prêts. Aucun report de paiement ou soutien sous forme d'allègement des intérêts n'a été offert en 2021-2022, donc la SGFPNO a perçu des intérêts sur les prêts tout au long de l'exercice, mais les taux d'intérêt plus bas ont entraîné des revenus d'intérêt moins élevés que prévu.

Note 4 – Les recouvrements représentent la provision de l'exercice précédent pour les pertes sur créances qui ont été recouvrées au cours de l'exercice et les contributions conditionnelles antérieurement passées en charges qui ont été remboursées à la SGFPNO. Il y a eu une reprise dans certains secteurs économiques, ce qui a permis à la SGFPNO de récupérer plus que prévu.

Note 5 – Les contributions conditionnelles étaient moins élevées que le montant prévu au budget. Les répercussions de la pandémie de COVID-19 continuent d'entraîner des pénuries d'approvisionnement, des augmentations de coûts et des retards d'expédition pour les clients de la SGFPNO, ce qui entraîne des retards dans l'achèvement des projets. Lorsqu'on compare les dépenses de 2021-2022 à celles de l'exercice précédent, les dépenses pour les contributions conditionnelles étaient plus élevées, car la majorité du financement dans le cadre du Programme de relance économique du Nord de l'Ontario a été versée pendant l'exercice en cours. Les dépenses de financement des programmes réguliers continuent d'être faibles en raison des retards dans l'exécution des projets.

Note 6 – Les charges pour pertes sur créances étaient moins élevées que le montant prévu au budget et par rapport à l'exercice précédent. Le rendement du portefeuille de remboursement des prêts de la SGFPNO a été plus élevé que prévu, réduisant le risque général de remboursement.

Note 7 – La dépense au titre du transport et des communications continue d'être moins élevée que le montant prévu au budget puisque les réunions du conseil d'administration de la SGFPNO ont été tenues virtuellement pendant la pandémie de COVID-19.

Note 8 – La dépense au titre des services et du marketing était moins élevée que le montant prévu au budget puisque la SGFPNO a consacré ses ressources aux efforts visant à aider les clients à continuer de composer avec les répercussions de la pandémie de COVID-19 et à connaître et comprendre les nouveaux programmes lancés à la fin de l'exercice précédent.

Note 9 – La demande de soumissions relative au projet de modernisation des systèmes de technologie de l'information de la SGFPNO a été lancée plus tard que prévu, donc la majorité des dépenses relatives au projet ont été reportées à des exercices ultérieurs.

Comparaison sur trois ans des recettes et dépenses

Exercice	Recettes	Dépenses	Recettes sur dépenses (Dépenses sur recettes)
2019-2020	83 684 \$	121 668 \$	(37 984 \$)
2020-2021	86 418 \$	93 514 \$	(7 096 \$)
2021-2022	105 615 \$	97 177 \$	8 438 \$

Résumé des dépenses administratives pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

Dépense	Total	Pourcentage des dépenses totales
Salaires et avantages sociaux	2 455 \$	36,0 %
Transport et communications	41	0,6 %
Services	1 285	18,9 %
Frais de gestion	2 841	41,7 %
Marketing	5	0,1 %
Fournitures et matériel	3	0,0 %
Modernisation des systèmes	181	2,7 %
Total	6 811 \$	

Comparaison sur trois ans des frais administratifs

Dépense	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Salaires et avantages sociaux	2 254 \$	2 457 \$	2 455 \$
Transport et communications	62	24	41
Services	1 317	1 462	1 285
Frais de gestion	2 367	3 067	2 841
Marketing	1	-	5
Fournitures et matériel	11	7	3
Modernisation des systèmes	-	127	181
Total	6 012 \$	7 144 \$	6 811 \$

Le 24 juin 2022, la responsabilité de la SGFPNO a été transférée au ministère du Développement du Nord qui continue d'être dirigé par le ministre Rickford. Les états financiers de l'exercice 2021-2022 présentés ci-dessous à l'Annexe 1 ont été examinés et approuvés par le conseil d'administration de la SGFPNO avant ce changement. Par conséquent, les états financiers font encore mention du ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts.

Annexe 1 – États financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l’Ontario pour l’exercice terminé le 31 mars 2022

États financiers de

**SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU
PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO**

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2022

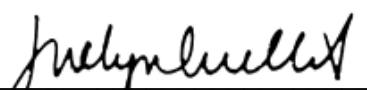
Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario
Exercice terminé le 31 mars 2022**Responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière**

Les états financiers ci-joints de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et relèvent de la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont bien été préparés compte tenu des limites raisonnables du seuil de signification et à la lumière des informations disponibles jusqu'au 21 juin 2022.

La direction est responsable de l'intégrité des états financiers ainsi que du maintien du système de contrôles internes conçu pour fournir une assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que de l'information financière fiable est disponible en temps opportun. Ce système comprend des politiques et des méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure la délégation des pouvoirs et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, est chargé de veiller à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôles internes. Le comité d'audit, composé de membres qui ne sont pas des employés ou des dirigeants de la Société, tient des réunions périodiquement avec la direction et le Bureau de la vérificatrice générale pour s'assurer que chaque groupe s'est bien acquitté de ses responsabilités respectives.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. Il incombe à la vérificatrice d'exprimer une opinion sur la fidélité de la présentation de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le rapport de la vérificatrice qui suit présente l'étendue de l'examen de la vérificatrice et son opinion.


John Guerard, CPA, CA
Directeur général
Jocelyn Ouellet, CPA, CMA
Contrôleur général principal



Office of the Auditor General of Ontario
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (« SGFPNO »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2022, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de l'évolution des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la SGFPNO au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de la SGFPNO conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la SGFPNO a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la SGFPNO.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un

Box 105, 15th Floor
20 Dundas Street West
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-326-3812

B.P. 105, 15^e étage
20, rue Dundas ouest
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-326-3812

www.auditor.on.ca

niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SGFPNO;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SGFPNO à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la SGFPNO à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale adjointe,



Susan Klein, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 21 juin 2022

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
État de la situation financière
31 mars 2022, avec les chiffres comparatifs de 2021

(en milliers de dollars)	2022	2021
--------------------------	------	------

Actifs financiers

Trésorerie	96 903 \$	108 634 \$
Intérêts courus à recevoir	71	91
Prêts (Note 3)	22 484	28 002
Montant à recevoir de la province de l'Ontario (Note 4)	182 500	157 500
	301 958	294 227

Passifs

Créditeurs et charges à payer (Note 5)	4 272	4 979
--	-------	-------

Actifs financiers nets	297 686	289 248
-------------------------------	----------------	----------------

Excédent accumulé	297 686 \$	289 248 \$
-------------------	------------	------------

Engagements (Note 7)

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Au nom du conseil :



Coprésident



Comité d'audit

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
États des résultats et de l'excédent accumulé
Exercice terminé le 31 mars 2022, avec les chiffres comparatifs de 2021

	Budget		
(en milliers de dollars)	2022	2022	2021
Revenus :			
Subvention de la province de l'Ontario	100 000 \$	100 000 \$	82 500 \$
Intérêts sur la trésorerie	500	736	1 420
Intérêts sur les prêts	1 478	1 312	873
Recouvrements	-	3 567	1 625
	101 978	105 615	86 418
Charges :			
Apports conditionnels	98 516	90 183	85 029
Pertes de crédit (Note 3)	5 531	183	1 341
Administration (Note 6)	9 669	6 811	7 144
	113 716	97 177	93 514
Excédent (déficit) annuel	(11 738) \$	8 438 \$	(7 096) \$
Excédent accumulé, au début de l'exercice		289 248	296 344
Excédent accumulé, à la fin de l'exercice		297 686 \$	289 248 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
État de l'évolution des actifs financiers nets
Exercice terminé le 31 mars 2022, avec les chiffres comparatifs de 2021

(en milliers de dollars)	Budget 2022	2022	2021
Excédent (déficit) annuel	(11 738) \$	8 438 \$	(7 096) \$
Actifs financiers nets, au début de l'exercice		289 248	296 344
Actifs financiers nets, à la fin de l'exercice		297 686 \$	289 248 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
État des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars 2022, avec les chiffres comparatifs de 2021

(en milliers de dollars)	2022	2021
Activités de fonctionnement :		
Rentrées de fonds :		
Province de l'Ontario pour les activités		
de prêt et d'aide financière	75 000 \$	- \$
Intérêts sur les prêts à recevoir	1 319	826
Intérêts sur la trésorerie	736	2 138
Recouvrements	955	49
	78 010	3 013
Sorties de fonds :		
Apports conditionnels	(90 417)	(92 616)
Frais d'administration	(7 284)	(7 026)
	(97 701)	(99 642)
Flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement	(19 691)	(96 629)
Activités de placement :		
Décaissements de prêts	(6 393)	(11 432)
Remboursements de prêts	14 353	12 436
Rentrées de fonds provenant des activités de placement	7 960	1 004
Augmentation de la trésorerie	(11 731)	(95 625)
Trésorerie, au début de l'exercice	108 634	204 259
Trésorerie, à la fin de l'exercice	96 903 \$	108 634 \$

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

1. Nature des activités :

La Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (la « Société ») a été constituée, sans capital-actions, le 1^{er} juin 1988 en vertu de la *Loi sur le Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario*. L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario en fournissant une aide financière au moyen d'apports conditionnels, de prêts-subventions et de prêts à terme. À titre d'organisme de la Couronne de l'Ontario, la Société est exonérée des impôts sur le revenu fédéral et provincial en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

La Société s'associe avec les communautés, les entreprises et les entrepreneurs du Nord de l'Ontario pour créer et garder les emplois ainsi que renforcer l'économie de la région par l'entremise de programmes ciblés.

Au cours des exercices 2021 et 2022, la Société a offert quatre programmes axés sur la création ou le maintien d'emplois et le renforcement de l'économie de la région : le Programme pour l'amélioration communautaire, le Programme pour la main-d'œuvre et le talent, le Programme pour l'investissement dans le Nord ainsi que le Programme de soutien aux initiatives culturelles. Le financement issu de ces programmes est offert sous forme d'apports conditionnels ou de prêts.

2. Principales méthodes comptables :

Les principales méthodes comptables utilisées pour préparer ces états financiers sont présentées ci-dessous :

a) Méthodes comptables :

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'intention des entités qui sont comprises dans le périmètre comptable du gouvernement provincial, conformément aux exigences du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (« CCSP ») de Comptables professionnels agréés du Canada.

b) Comptabilisation des produits – Transferts de financement du gouvernement provincial :

La province de l'Ontario (la « province ») contribue au fonds en fournissant du capital pour les activités de prêts et d'aide financière de la Société.

Les transferts de la province sont comptabilisés à titre de produits dans les états financiers lorsque le transfert est autorisé et que tous les critères d'admissibilité sont respectés, sauf dans la mesure où les conditions imposées par celle-ci donnent lieu à une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés comme produits reportés quand les conditions donnent lieu à un passif. Les fonds reçus de la province sont comptabilisés à l'état des résultats et de l'excédent accumulé à mesure que les passifs sont réglés.

2. Principales méthodes comptables (suite) :

c) Trésorerie :

La trésorerie se compose principalement des fonds déposés auprès de banques à charte.

d) Instruments financiers :

L'évaluation de la trésorerie, des prêts, des créditeurs et des charges à payer est comptabilisée initialement au coût et, ultérieurement, au coût après amortissement à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute dépréciation des actifs financiers.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation chaque année. Le cas échéant, la dépréciation des actifs financiers est présentée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Aucun état des gains et pertes de réévaluation n'a été présenté, car il n'y a rien à signaler à cet égard.

e) Comptabilisation des produits – Produits d'intérêts :

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice lorsqu'ils sont gagnés. Les produits d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés selon le montant qui est jugé recouvrable. Les produits d'intérêts cessent d'être comptabilisés lorsque le recouvrement du capital ou des intérêts n'est plus raisonnablement sûr.

f) Prêts :

Les prêts sont comptabilisés au coût, déduction faite de toute provision pour pertes. Les provisions pour pertes sont constituées pour traduire le degré de recouvrabilité et le risque de perte. Par conséquent, les prêts sont comptabilisés au moindre du coût ou de la valeur nette recouvrable.

Les variations survenues dans les provisions pour pertes doivent être passées en charges, à titre de pertes sur créances, à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. La provision pour pertes sur prêts se compose de provisions sur des prêts en particulier et d'une provision générale sur les autres prêts et est portée en déduction des prêts. La provision générale est établie à la lumière de l'expérience passée des prêts en règle ainsi que de l'information pertinente dont la direction dispose. Après la comptabilisation initiale, la provision pour pertes peut être revue à la baisse si le recouvrement du prêt est ultérieurement jugé probable et elle est présentée au poste « Recouvrements » de l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

2. Principales méthodes comptables (suite) :

f) Prêts (suite) :

Les facteurs utilisés pour estimer la perte de valeur comprennent notamment les suivants :

- Expérience de recouvrement;
- Rendement financier de l'emprunteur;
- Réussite du projet;
- Conditions économiques;
- Report de remboursement ou restructuration.

Selon l'évaluation individuelle de chaque prêt, le prêt n'est pas considéré comme une perte de valeur si le recouvrement des soldes non réglés est jugé en règle. Une provision pour perte de crédit est appliquée à ces soldes pour diminuer davantage l'exposition au risque de la Société. La provision générale est établie à la lumière de l'expérience passée des prêts en règle ainsi que de l'information pertinente dont la direction dispose.

Les montants des prêts ayant fait l'objet d'une radiation ou d'une réduction de valeur au cours de l'exercice sont passés en charges dans les pertes de crédit à l'état des résultats et de l'excédent accumulé. Les montants reçus ou recouvrés pendant l'exercice sur les prêts consentis au cours de l'exercice précédent sont comptabilisés dans les recouvrements à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

g) Apports conditionnels et prêts-subventions :

Les apports conditionnels et les prêts-subventions accordés aux bénéficiaires sont comptabilisés à titre de charges à l'état des résultats et de l'excédent accumulé dans l'exercice où ils sont autorisés et lorsque le bénéficiaire satisfait à tous les critères d'admissibilité.

h) Utilisation d'estimations :

La préparation des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations importantes comprennent la provision pour pertes de crédit et les écarts d'actualisation des prêts, qui tiennent compte de l'historique de remboursement, de la solvabilité et du risque associé au secteur d'activité de l'emprunteur.

La provision pour pertes de crédit (Note 3) est soumise à une incertitude relative à la mesure en raison du risque de crédit découlant de la capacité des emprunteurs à rembourser leurs prêts.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

3. Prêts :

L'objectif de la Société est de favoriser l'amélioration des infrastructures et d'accroître les possibilités de développement économique du Nord de l'Ontario. Les prêts sont offerts à titre d'aide financière à différentes organisations qui promeuvent et stimulent l'économie par des initiatives dans le Nord de l'Ontario.

Les soldes de prêts comprennent les prêts en règle et les prêts en souffrance, déduction faite de la provision pour les pertes de crédit et des écarts d'actualisation des prêts. Les prêts en règle sont des prêts dont les paiements de remboursement sont constants. Les prêts en souffrance sont ceux pour lesquels les remboursements n'ont pas été effectués ou qui ont été restructurés.

2022 (en milliers de dollars)			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	35 036 \$	10 015 \$	45 051 \$
Provision pour pertes de crédit	(12 498)	(10 009)	(22 507)
Écart d'actualisation des prêts	(60)	-	(60)
Solde net des prêts	22 478 \$	6 \$	22 484 \$
2021 (en milliers de dollars)			
	Prêts en règle	Prêts en souffrance	Total
Solde des prêts	42 996 \$	10 614 \$	53 610 \$
Provision pour pertes de crédit	(14 974)	(10 560)	(25 534)
Écart d'actualisation des prêts	(74)	-	(74)
Solde net des prêts	27 948 \$	54 \$	28 002 \$

En règle générale, les prêts portent intérêt à des taux fixes allant de 0 % à 7,25 % (2021 – 0 % à 7,5 %) et sont entièrement remboursables sur une période allant de 3 ans à 20 ans à compter de la date de décaissement.

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

3. Prêts (suite) :

Afin de diminuer les heures dédiées aux tâches administratives et de réduire les frais juridiques des clients, la Société a fait passer de 100 000 \$ à 250 000 \$ le seuil de garantie à respecter pour le financement des prêts approuvés. Ce changement est entré en vigueur pour tous les prêts approuvés au cours du dernier trimestre de l'exercice.

Les variations de la provision pour pertes de crédit s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde, au début de l'exercice	25 534 \$	27 566 \$
Prêts radiés au cours de l'exercice	(599)	(1 832)
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	183	1 376
Recouvrement de la provision de l'exercice précédent	(2 611)	(1 576)
Solde, à la fin de l'exercice	22 507 \$	25 534 \$

Les pertes de crédit indiquées à l'état des résultats et de l'excédent accumulé s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Prêts radiés au cours de l'exercice	599 \$	1 832 \$
Moins : montants fournis aux exercices précédents	(599)	(1 832)
Pertes de crédit	—	—
Variation des provisions à l'égard des prêts actifs	183	1 376
Écart d'actualisation des prêts	—	(35)
Augmentation nette de la provision pour pertes sur prêts	183	1 341
Pertes de crédit	183 \$	1 341 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

3. Prêts (suite) :

La variation du solde de l'écart d'actualisation des prêts s'établit comme suit :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde, au début de l'exercice	74 \$	130 \$
Montant de l'écart d'actualisation des prêts radiés	—	(35)
Montant amorti d'intérêts sur les prêts	(14)	(21)
Solde, à la fin de l'exercice	60 \$	74 \$

4. Montant à recevoir de la province de l'Ontario :

(en milliers de dollars)	2022	2021
Solde, au début de l'exercice	157 500 \$	75 000 \$
Ventilation des paiements de transfert approuvés	100 000	82 500
Montants reçus	(75 000)	—
Solde, à la fin de l'exercice	182 500 \$	157 500 \$

Le montant à recevoir de la province se compose des paiements de transfert dus à la Société par la province et est payable à la Société lorsque ses soldes de trésorerie l'exigent.

5. Crédoiteurs et charges à payer :

Les crédoiteurs et charges à payer renvoient principalement aux transactions commerciales normales avec les bénéficiaires, sous réserve des accords de subvention conditionnels et aux montants à payer au ministère du Développement du Nord, des Mines, des Richesses naturelles et des Forêts (le « Ministère »). Les montants à payer sont exigibles au premier trimestre de l'exercice suivant.

(en milliers de dollars)	2022	2021
Montant exigible par le Ministère	805 \$	1 278 \$
Charges à payer	3 467	3 701
Total	4 272 \$	4 979 \$

SOCIÉTÉ DE GESTION DU FONDS DU PATRIMOINE DU NORD DE L'ONTARIO
Notes complémentaires aux états financiers
Exercice terminé le 31 mars 2022

6. Charges administratives :

Les charges administratives de l'exercice se détaillent comme suit :

(en milliers de dollars)	Budget		
	2022	2022	2021
Salaires et avantages	2 866 \$	2 455 \$	2 457 \$
Transport et communications	225	41	24
Services	2 128	1 285	1 462
Honoraires de gestion	3 000	2 841	3 067
Marketing	500	5	—
Modernisation du système	900	181	127
Fournitures et matériel	50	3	7
	9 669 \$	6 811 \$	7 144 \$

La province de l'Ontario offre des avantages liés aux régimes de retraite à tous les employés permanents de la Société par l'entremise de la Caisse de retraite des fonctionnaires de l'Ontario et du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, qui sont tous deux des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises mis sur pied par la province. Les coûts des régimes de retraite et autres avantages complémentaires à la retraite fournis au personnel admissible sont payés par la province et ne sont pas inclus dans les présents états financiers.

7. Engagements :

Les fonds engagés, mais qui n'ont pas été décaissés au 31 mars 2022, car les critères d'admissibilité n'avaient pas encore été remplis par les bénéficiaires, s'élevaient à 251 188 691 \$ (2021 – 248 844 082 \$).

(en milliers de dollars)	2022	2021
Apports conditionnels	231 431 \$	223 648 \$
Prêts	19 758	25 196
Total	251 189 \$	248 844 \$

8. Instruments financiers :

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de la Société sont exposés sont le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

a) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie d'un instrument financier puisse manquer à une obligation ou à un engagement qui a été conclu. La Société est exposée à un risque de crédit associé à ses prêts. Elle consent du crédit à ses clients du portefeuille de prêts dans le cours normal de ses activités. Pour atténuer ce risque, la Société sélectionne les demandeurs de prêt, enregistre des garanties sur les prêts et maintient des provisions pour pertes de crédit éventuelles. La Société est également exposée à un risque de crédit lié aux autres montants à recevoir de la province de l'Ontario par l'entremise du Ministère. Cependant, ce risque est jugé faible, puisque le solde est exigible par la province. Le risque de crédit maximum correspond à la valeur comptable des prêts et des autres soldes à recevoir. Se reporter à la Note 3 et à la Note 4 pour obtenir de plus amples renseignements.

b) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité est le risque que la Société éprouve des difficultés à respecter ses obligations liées aux passifs financiers. La Société est exposée à un risque de liquidité en ce qui concerne ses créditeurs et ses charges à payer. L'exposition de la Société au risque de liquidité est faible, car ses actifs financiers sont supérieurs aux engagements à court terme. La Société atténue ce risque en surveillant la trésorerie et les sorties de fonds prévues. Les créditeurs et charges à payer sont exigibles au premier trimestre de l'exercice suivant. Se reporter à la Note 5 pour obtenir de plus amples renseignements.

c) Risque de marché :

Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Société n'a pas effectué de transactions libellées en devises. Les prêts de la Société portent intérêt à des taux fixes.

Ni l'exposition de la Société au risque de liquidité ou au risque de marché ni les politiques, processus et méthodes visant à gérer et à évaluer ces risques n'ont fait l'objet de modifications par rapport à l'exercice précédent.

9. Opérations entre apparentés :

Les charges administratives présentées à la Note 6 s'appliquent au Ministère et sont comptabilisées en coûts. Les honoraires de gestion comprennent 1 727 701 \$ (2021 – 1 909 577 \$) versés au Ministère pour des services de contrôle diligent rendus tout au long de l'exercice.

Les créiteurs et charges à payer comprennent les montants exigibles par le Ministère à la fin de l'exercice en ce qui a trait aux charges administratives (Note 5).

Le montant à recevoir de la province de l'Ontario représente les montants à recevoir de la Société à la fin de l'exercice (Note 4).

L'état des résultats et de l'excédent accumulé comprend 2 266 073 \$ (2021 – 4 593 588 \$) d'apports conditionnels versés à d'autres entités sous contrôle commun par la province de l'Ontario ainsi qu'à leurs entités apparentées.